

Remise à Niveau SSIAP 1

Remise à Niveau des agents de sécurité incendie (RAN SSIAP 1)

Métier(s) Visé(s) : Agent de Sécurité Incendie SSIAP 1

Durée : 21.00 heures (3.00 jours)	Nb de participants : De 4 à 15
Lieu de formation : <ul style="list-style-type: none">- SOLARIS DEVELOPPEMENT 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE- <u>ou</u> dans vos locaux	Dates de sessions : voir notre catalogue en ligne https://solaris.catalogueformpro.com
Tarifs : <ul style="list-style-type: none">- Inter : 335.00 euros /participant- Intra : nous consulter (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	

Délai d'accès :

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

Profils des apprenants

- Agent de sécurité incendie SSIAP 1 souhaitant recycler son diplôme
- Titulaire diplôme équivalent

Prérequis

- SST, PSE1 ou PSC en cours de validité
- Diplôme SSIAP 1 ou équivalent
- Aptitude médicale
- Pièce d'identité

Objectifs pédagogiques

- Méthode d'extinction d'un feu
- Mise en situation d'intervention
- Gestion de situations conflictuelles
- Connaissance du comportement du feu et son action sur l'établissement
- Connaissance des principes de la réglementation ERP et IGH
- Connaissance des installations techniques
- Connaissance des rôles et missions de l'agent

Contenu de la formation

- Fondamentaux de sécurité incendie
 - Les principes généraux de sécurité
 - Les fondamentaux de sécurité ; évacuation des occupants, accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Prévention
 - Evolution de la réglementation en matière de prévention
- Moyens de secours
 - Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
 - Le SSI
 - Les moyens d'extinction
 - Les agents extincteurs
- Mises en situation d'intervention
 - Fumées, incendie
 - Evacuation des occupants et prise en charge d'une victime

- Les méthodes d'extinction d'un début d'incendie
- Les moyens de communication mobiles
- La levée de doute
- Exercices d'extinction sur feux réels

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, coordonnée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. • Documents supports de formation projetés. • Exposés théoriques • Etude de cas concrets • Quiz en salle • Mises en situations pratiques (rondes avec anomalies et sinistres) 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence. • Questions orales ou écrites (QCM). • Mises en situation. • Formulaires d'évaluation de la formation. • Certificat de réalisation de l'action de formation.

Résultats attendus de la formation :

Capacité à sensibiliser les employés aux risques et aux dangers du feu, effectuer les premières interventions en cas d'incendie, alerter et organiser l'évacuation du public en cas de risque ou de sinistre, prévoir l'accueil des secours, assurer l'entretien des moyens de secours sur le site durant l'année

Modalités d'obtention :

Contrôle continu de l'acquisition des connaissances (QCM, rédaction de mains courantes, réalisation de rondes avec anomalies etc.)

Détails sur la certification :

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée. Pour les personnes titulaires d'un diplôme équivalent au SSIAP 1, un diplôme SSIAP 1 est édité et envoyé au SDIS 26 pour validation avant transmission au stagiaire concerné.

Nos engagements "qualité"

Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.

6 rue Paul Eluard
26800 Portes-lès-Valence

www.solaris-developpement.fr

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143226
(auprès du préfet de région de : Auvergne Rhône-Alpes) | N° IA : 0261570R | N° Autorisation d'exercice CNAPS : FOR-026-2027-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP | Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFRAPS